

Communiqué
Pour diffusion immédiate

Situation des enfants au Nunavik

LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE REND PUBLIC SON RAPPORT DE SUIVI SUR LES SERVICES DE PROTECTION DE LA JEUNESSE

Kuuujuaq, le 20 septembre 2010 – La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a rendu public aujourd’hui son rapport de suivi des recommandations de l’enquête portant sur les services de protection de la jeunesse au Nunavik, en présence du président de la société Makivik, monsieur Pita Aatami.

Lors du point de presse qui s’est tenu à Kuuujuaq, la vice-présidente de la Commission, madame Sylvie Godin, a rappelé à quel point il est crucial que la communauté inuite assure la continuité du travail qui découle de l’enquête de la Commission.

Elle a ainsi salué les efforts consentis par les intervenants du milieu afin d’améliorer la situation et les services que les enfants sont en droit de recevoir en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ).

Rappelons que la Commission avait autorisé en 2002 une enquête de nature systémique portant sur les services de protection de la jeunesse donnés aux enfants du Nunavik conformément à son mandat de veille du respect des droits dans le cadre de la LPJ. Les plaintes reçues faisaient état de difficultés majeures dans la prestation des services sociaux donnés aux enfants, et ce, à toutes les étapes de l’application de cette Loi.

L’enquête de la Commission avait mis en lumière plusieurs difficultés dont une méconnaissance de la LPJ, une organisation déficiente des services de protection de la jeunesse, des difficultés de rétention de personnel, une absence de supervision, de formation et d’outils de travail. De plus, on constatait une absence d’implication et de concertation de la part des organisations, des dirigeants locaux et de la communauté, axée sur l’intérêt des enfants.

Depuis, les efforts consentis par les intervenants du milieu ainsi que les différentes initiatives mises en place ont permis de répondre de façon satisfaisante aux impératifs liés à l’application de la LPJ sur la protection de la jeunesse, selon la Commission.

La Commission demeure toutefois très préoccupée par le surpeuplement dans les logements, un problème majeur qui exacerbe l’ensemble des problèmes sociaux tels que la consommation de drogue et d’alcool, le suicide et la violence familiale.

La Commission invite donc le gouvernement fédéral à répondre à l’appel de la communauté afin d’enrayer le grave problème de pénurie de logements.

En mettant fin à son intervention, la Commission rappelle qu’elle n’entend pas se soustraire à son mandat de veiller au respect des droits des enfants du Nunavik et elle

compte recourir à son pouvoir d'intervention de sa propre initiative, si cela était nécessaire, a conclu Madame Godin.

Le rapport de suivi des recommandations de l'enquête portant sur les services de protection de la jeunesse au Nunavik est disponible en français et en anglais au www.cdpdj.qc.ca.

Madame Godin sera disponible pour des entrevues téléphoniques à compter de 15 heures.

-30-

Source:
Patricia Poirier
1 800 361-6477 ou 514 873-5146 poste 358
patricia.poirier@cdpdj.qc.ca